



<p>REPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES POSÉES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 17 AVRIL 2014</p>

Aucune question n'ayant été posée par écrit au sens de l'article R 225-84 du Code de Commerce, le Président a invité les actionnaires présents à bien vouloir poser directement, le cas échéant, leurs questions.

La première question avait trait à la présence au sein du conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg de représentants de l'économie bas-rhinoise. Le président a rappelé que figuraient à cet égard au sein dudit conseil à la fois M. Sander, personnalité bien connue dans le Bas-Rhin et M. Herrmann, nouveau président de la CUS.

Deux questions d'ordre financier ont porté, pour l'une, sur le montant de l'actif net réévalué qui ressort en hausse à 56,5€ par action et pour l'autre sur le rendement de la trésorerie placée à court terme auprès d'EDF. Il a été précisé sur ce second point par le directeur financier que le rendement correspondant reflétait celui disponible sur les marchés financiers à court terme.

Les autres questions se rattachaient à différents aspects de l'activité de la société.

À une question sur les conséquences de la désignation d'un autre opérateur que Protires pour l'usine d'incinération, le directeur général a répondu que cette affaire était déjà ancienne (près de quatre ans) et qu'aujourd'hui la priorité du développement, tel que arrêté dans le plan stratégique du groupe ES, se portait avant tout sur les services énergétiques et notamment les réseaux de chaleur.

À une question sur les synergies liées à l'acquisition d'Enerest, le directeur général a précisé que celles-ci étaient plutôt meilleures qu'escomptées et qu'elles continuent d'influer favorablement sur les résultats consolidés d'Électricité de Strasbourg année après année.

Mais il a ajouté que bien entendu, il fallait tenir compte également des données climatiques, d'où la notion d'année normative qui permet de neutraliser dans les comparaisons les variations de cette nature d'une année sur l'autre.

À une question sur la société Ecogi, le directeur général a rappelé qu'il n'y avait qu'un seul client (Roquette) qui est par ailleurs actionnaire de la société d'enlèvement de la chaleur produite, et que le risque associé a été sécurisé sur le plan contractuel.

A une ultime question sur les conséquences d'une fermeture de la centrale de Fessenheim pour le groupe ES, le directeur général a répondu que l'impact en serait double. D'une part la configuration de notre réseau pourrait devoir être adaptée pour tenir compte d'une éventuelle évolution du réseau de transport (RTE). D'autre part ÉS dispose d'un contrat de fourniture d'électricité avec la centrale de Fessenheim. Il faudrait donc rechercher un nouveau contrat de fourniture avec des conditions analogues.

Strasbourg, le 12 mai 2014.

www.es-groupe.fr